

1. *Débitrice:* **Presto Caf SA**, Av. Général Guisan,
3960 **Sierre**
2. *Déclaration de faillite:* 29.03.2004
3. *Suspension de faillite:* 31.08.2004
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 13.09.2004
5. *Avance de frais:* CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* Cet avis fait suite à la publication préalable d'ouverture de faillite du 24 mai 2004.

Office des faillites de Sierre
3960 Sierre

(00078865)